

# DEC212925DR12

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim de la délégation Provence et Corse

# LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène Boyer aux fonctions de responsable adjointe du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent Audibert aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC210425DR12 du 2 janvier 2021 portant nomination de Mme Céline Reynier aux fonctions de responsable du service affaires générales de la délégation Provence et Corse ;

# **DECIDE:**

### Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation, à M. Vincent Audibert, responsable du service ressources humaines et à Mme Céline Reynier, responsable du service affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire<sup>1</sup>,

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim, de Mme Julia Fargeot, de M. Vincent Audibert et de Mme Céline Reynier, délégation est donnée à Mme Hélène BOYER, adjointe au responsable du service ressources humaines pour le domaine de l'action sociale et de la formation permanente.

### Article 3

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1er septembre 2021

La déléguée régionale par intérim Nathalie PASQUALINI